

MINISTERE DES MINES





DIRECTION INTERREGIONALE FIANARANTSOA



CERTIFICAT DE CONFORMITE DE SUBSTANCES MINERALES A EXPORTER

N°04001-2024MIM/SG/DGM/.DIR.FI./CDC

Le Directeur des Mines et de la Géologie atteste par la présente que les substances minérales désugnées ci-après :

Pierres Précieuses Taillées

- -deux GRAMMES trente-un (2.31 grs) de Saphir(Bleu-Vert, Bleu)
 Objet du dossier de declaration n°016-2024 en date du 23-04-2024 ayant été soumises au
 contrôle de qualité et de conformité effectué par la Direction chargée des Mines, suivant
 Procès-verbal n°04001-2024MIM/SG/DGM/.DIR.FI./PCC du 23-04-2024 sont conformes à la
 declaration souscrite par:
 - Monsieur, madame
 - La société SHOHAM SARL

Gérant ou responsible mandaté: \${responsible_mandate} etsont destinées à être exportées à l'adresse suivante:

Le present Certificat est délivré pour server et valoir ce que de droit.

Antananarivo, le 23-04-2024